**Arrêté n°**

**portant établissement des lignes directrices de gestion**

# Le Maire / Le Président

# de ……………………………………..………… (commune / établissement public),

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l’avis du Comité Social Territorial du ……………………….. concernant le projet de lignes directrices de gestion de …………………………………… (commune / établissement public),

# Arrête :

**Article 1 :**

Les lignes directrices de gestion de …………………………………… (commune / établissement public) sont arrêtées comme prévu dans le document ci-annexé.

**Article 2 :**

Les lignes directrices de gestion, qui prennent effet au ………………………, sont établies pour une durée de ……….. (six ans au maximum). Elles pourront faire l’objet, en tout ou partie, d’une révision en cours de période.

**Article 3 :**

Le Directeur général des services est chargée de l’exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Préfet du Puy-de-Dôme, au Président du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme, au Payeur départemental, au comptable de …………………………………… (commune / établissement public), et publié par affichage.

Fait à Clermont-Ferrand, le

**Le Maire / Le Président,**

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d’un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l’application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Notifié le :

Publié par affichage le :

**Prénom NOM**

**Maire de / Président de**